

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 14051 du 10 mars 2022

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 8-2 du décret 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (OG OA) - session 2022.

NOR : INTJ2208248S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 09 mars 2022 ;

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives d'admission au concours OG OA - session 2022, les cinq (05) candidats dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Monsieur	Vitalis	Quentin	N° de candidature :	1193003
Monsieur	Cerne	Thibaud	N° de candidature :	1195053
Monsieur	Assal	Erik	N° de candidature :	1189792
Monsieur	Robert	Victor	N° de candidature :	1194100
Monsieur	Robillart	Anselme	N° de candidature :	1194882

Article 2

Les candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

Monsieur	Adé	Olivier	N° de candidature :	1194664
Monsieur	Jeanpierre	Maxime	N° de candidature :	1191585

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'EOGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de corps d'armée Bruno ARVISET
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ